



## Compte rendu de l'assemblée des personnels et des étudiants à l'appel de l'intersyndicale du campus de Grenoble le 11 décembre 2006

UJF - INPG

A la demande de l'intersyndicale des 4 universités, l'assemblée des personnels et des étudiants des 4 universités grenobloise a eu lieu lundi 11 décembre en présence de 150 participants.

**Ordre du jour : la création de l'"Etablissement public de Coopération Scientifique" (l'EPCS).**

Voici les points discutés :

1- Le contexte dans lequel ce projet a été annoncé : Le 17 novembre 2006 le Comité d'Orientation Stratégique (COS) composé de personnalités qualifiées, sans aucun représentant des personnels et présidé par Christian Blanc, député UMP des Yvelines a proposé ce projet. Pour l'intersyndicale unanimement, il s'agit du déni complet des instances démocratique des 4 universités ... les personnels l'ont appris par les médias... Aucun débat préalable au sein des conseils des universités ...

2- La représentante du SNESUP de Grenoble 3, Odile Lagacherie, a présenté le fonctionnement actuel de Grenoble Université au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui constitue depuis janvier 2005 le cadre juridique de gestion des activités transversales des 4 universités autour de 7 missions : International, vie universitaire et culture, pédagogie, recherche, documentation, système d'information et Aménagement du campus. ..

3- la représentante de la FERCSup CGT de Grenoble1/INPG, Mitra KAFAI, a présenté les points majeurs reprochés à l'EPCS et les interrogations des personnels (ci-dessous le texte de son intervention).

4- Claudine Khane, la représentante du SNESUP de Grenoble1/INPG, a présenté la méthode de travail proposée sur la constitution de groupes de travail thématiques initiés lors de l'assemblée et destinés à préparer et accompagner le travail des élus au sein des conseils ou de rencontres inter conseils.

*Intervention de Mitra Kafai :*

### **Nos remarques par rapport au projet de la mise en place l'EPCS "Etablissement Public de Coopération Scientifique "**

L'EPCS est l'un des dispositifs de la loi de la programmation de la recherche. Comme le précise la loi sur la recherche : les membres d'un Pôle pluridisciplinaire de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) peuvent décider de créer un EPCS "Etablissement Public de Coopération Scientifique". Nous avons combattu cette loi, mais elle a été adoptée. Nous continuons à penser qu'elle inscrit les Universités dans un cadre international dominé par le modèle libéral, nous continuons donc à dénoncer cette loi qui va vers le démantèlement de la recherche indépendante. Aujourd'hui nos présidents veulent l'appliquer en force.

**La création de l'EPCS n'est pas la création d'une université unique**, il ne s'agit pas de fusionner les 4 établissements. C'est la mise en place d'une nouvelle structure pour gérer l'ensemble des missions de recherche des 4 universités avec une seule signature de « Université de Grenoble » pour tout article de recherche : il s'agit donc d'un nouvel établissement public en plus.

**La création de l'EPCS, est une remise en cause de la mission de l'enseignement sup. et de la recherche telle que la définit la loi Savary** : production et diffusion de savoir par la recherche et la formation. Or, ce projet crée, selon des calendriers distincts, un service commun de la recherche au sein de l'EPCS et des instituts chargés des seuls enseignements. Il s'agit de la remise en cause du lien fondamental entre les missions recherche et formation des Universités. Ce découplage recherche-enseignement est inacceptable parce qu'on change les finalités de nos missions. Il s'agit en tout état de cause du détournement de la loi 1984 et de la casse de nos statuts.

Ainsi, on nous prépare une recombinaison de l'enseignement supérieur grenoblois au sein de 6 instituts avec une autonomie accrue. Est-ce que ces instituts seront gérés sous l'article 33 à l'ex. des IUT ? Nous n'en savons rien. Nous n'avons aucune précision sur le mode de gestion de ces instituts autonomes.

### La démocratie au sein de ce nouvel établissement...ce n'est pas la joie !

Le CA de l'EPCS est composé d'au moins 2/3 de personnalités extérieures et des représentants des établissements partenaires, **il reste au mieux 1/3 pour les personnels et les étudiants** en doctorat. Alors qu'actuellement les élus des personnels et des étudiants représentent entre 70 et 85% des membres des CA. L'objectif est donc de mettre à l'écart les représentants des personnels et des étudiants au bénéfice des « personnalités extérieures ».

Le président de l'EPCS est désigné au sein de ce CA.

L'agent comptable de cet établissement est celui de l'un des membres fondateurs : par ex. l'agent comptable de l'UJF, s'il était désigné, travaillerait aussi bien pour l'UJF que pour l'EPCS, d'où une augmentation de la charge de travail pour les personnels et l'Agent comptable concerné ....

Les personnels de l'EPCS sont mis à disposition par chaque partenaire. De plus, l'EPCS peut embaucher des personnels en CDD. C'est à dire à moyens constants en personnels, ce qui engendrerait encore **plus de précarité** sur notre campus.

### Les arguments de nos présidents...

On lit dans la presse que par la création de l'EPCS et les instituts, **les 4 partenaires s'engagent sur l'employabilité des étudiants**. Il s'agit de former les étudiants dans le but de les rendre plus employables et rentables le plus rapidement possible dans l'intérêt immédiat de l'entreprise. Alors que nous pensons qu'il faut plutôt réfléchir aux moyens pour répondre aux besoins de la société et à long terme, et former des citoyens.

Pour nous imposer ce projet, **on avance l'argument de la « lisibilité internationale »**. Cela voudrait-il dire que plus on est gros, plus on est bon ? Nous pensons que la coopération entre les différentes disciplines scientifiques n'a pas besoin d'être visible pour commencer.

**On avance également l'argument de « l'excellence »**. Qui déclarerait les uns excellents et les autres médiocres et sur quels critères ? Est-ce que les critères seront annoncés avant d'être classés dans l'une ou l'autre de ces catégories ou bien seront-ils du ressort de l'implicite, du non-dit ?

### Les interrogations des personnels :

A juste titre, les personnels se posent des questions. Il n'y a pas plus malsain que d'apprendre par des bruits de couloirs des infos sur les réorganisations qui concernent les structures dans lesquelles on travaille.

Voici quelques points qui nous préoccupent :

- Cette nouvelle structure de l'EPCS qui gèrera la recherche, va définir également la politique de la recherche du site au sein d'un seul CS. Dans ce cas, **que fait-on des services recherche des 4 établissements**, que devient le personnel de ces services, ... est-ce qu'on va vers la suppression des 4 CS des 4 universités ?
- Est-ce qu'il y aura une CPE dans ce nouvel établissement, ou bien chaque personnel, **mis à disposition, sera géré par son établissement d'origine** ? Dans ce cas, bonjour **les différents modes de gestion appliqués aux personnels** travaillant au sein d'une même entité (ex. la répartition des primes) !
- Quel lien y aura-t-il entre la formation (les instituts autonomes) et la recherche organisée au sein de l'EPCS, et **quelle mobilité interne entre la recherche et la formation** pour le personnel ?
- **Quels critères de recrutement pour un enseignant-chercheur** si la recherche est organisée dans un établissement séparé de la formation, il va être tirillé entre les 2 structures ?
- **Quelle relation entre l'EPCS qui gèrerait la recherche et les EPST tels que le CNRS ?**

Je termine mon intervention en disant que pour justifier leur projet, nos 4 présidents se réclament d'un **rapport d'audit commandé à l'EUA** "European University Association" (<http://eua.be>). Or on s'est renseigné : le rapport n'est pas encore publié !!! Il n'y aurait eu qu'un rapport oral... sur lequel nos présidents se basent pour bouleverser la structure de nos établissements.

## Conclusion présentée par la représentante du SNESUP de Grenoble 1 :

Nous avons retenu 4 groupes de travail :

**1-Examen critique du fonctionnement actuel des structures inter universitaires**, dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Grenoble Universités » créée en janvier 2005. *l'exemple des Service Inter établissement du Centre de Documentation1 et SICD2 peut constituer un bon point de départ comme exemple de situation à analyser, mais il faudrait veiller à ne pas généraliser sans précautions car la diversité des situations est peut-être grande au sein de Grenoble Université même.*

**2-Etude des possibilités offertes par les différents textes de loi applicables aux universités en matière de coopération inter universitaire.**

*Remarques ou précisions :*

*La loi Savary (1984) et la loi de programmation de la recherche sont des incontournables, mais peut-être y a-t-il d'autres textes de loi à examiner (loi E. Faure, 1969 ?)*

**3- Réflexion sur les découpages actuels des champs disciplinaires** et les collaborations inter universitaires en recherche et formation.

*Remarques ou précisions :*

*L'aspect « recherche », à ne pas dissocier de la réflexion sur la formation a été ajouté et la notion de champs disciplinaires semble assez centrale pour les deux.*

*Penser à solliciter des représentants des organismes de recherche (élus CNRS au CA par exemple) et à varier l'origine et la nature des participants (représentation variée des disciplines indispensable).*

**4 - Analyse des statuts et des modes de recrutement des personnels œuvrant sur des missions inter-universitaires.**